



fccq | Fédération des chambres
de commerce du Québec



ccim
Chambre de commerce
et d'industrie Les Moulins
TERREBONNE | MASCOUCHE

COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Révision annuelle du salaire minimum

La FCCQ et la CCIM soutiennent le plan du gouvernement en matière de hausse du salaire minimum

Terrebonne, le 19 décembre 2019 – Étant en accord avec la proportion du salaire minimum horaire à 50 % du taux moyen et avec la volonté du gouvernement d'améliorer la qualité de vie des personnes à faible revenu, notamment par une augmentation annuelle du salaire minimum, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) et la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM) soulignent cette annonce. Elles estiment toutefois que la hausse de 0,60 \$ de l'heure du salaire minimum, annoncée aujourd'hui par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Jean Boulet est importante.

« La hausse s'ajoute aux impacts qu'ont eus les hausses de 0,75 \$ de l'heure en 2018 et de 0,50 \$ en 2019, exerçant une forte pression sur les entreprises de la région Les Moulins », affirme Pierre Berthiaume, directeur général de la CCIM.

« La vitalité de notre économie et la rareté de main-d'œuvre que connaît actuellement le Québec ont un impact à la hausse sur la rémunération moyenne des travailleurs québécois. Cette réalité se répercute dans l'annonce d'aujourd'hui et permet de démontrer que la bonne santé économique du Québec est au bénéfice de tous » affirme Kathy Megyery, vice-présidente, Stratégie et Affaires économiques de la FCCQ.

La FCCQ et la CCIM rappellent cependant que la combinaison des hausses du salaire minimum importantes, la bonification des normes du travail et celle du régime des rentes du Québec a déjà réduit la marge de manœuvre financière pour de nombreuses entreprises. « Il est plus que temps que le gouvernement mette en place des mesures agressives afin de rehausser la productivité de nos entreprises. Il doit aussi s'engager fermement à diminuer les charges sociales imposées aux employeurs, véritables freins à leur compétitivité, ainsi qu'à des hausses encore plus grandes de la rémunération des travailleurs », ajoute Kathy Megyery.

« L'enrichissement du Québec ne pourra plus se faire par un ajout de main-d'œuvre à court et moyen terme, il faudra donc que l'on fasse plus avec moins de main-d'œuvre disponible », affirme Pierre Berthiaume.

Le salaire minimum n'est pas la solution à la pauvreté

La FCCQ et la CCIM rappellent qu'il ne faut pas considérer le salaire minimum comme le meilleur moyen de lutter contre la pauvreté. Les effets d'une hausse salariale ne sont pas les mêmes pour un adulte-chef de famille monoparentale, un étudiant et un travailleur expérimenté qui veut arrondir ses fins de mois. « Dans chacune de ces situations, ce n'est pas le salaire minimum qui fait la différence sur le revenu disponible, mais bien les mesures fiscales et de soutien aux personnes à faible revenu », insiste la vice-présidente de la FCCQ. « Il est par ailleurs à craindre qu'un salaire minimum trop élevé soit un obstacle à la capacité d'embaucher des étudiants. »

La FCCQ et la CCIM encouragent donc le gouvernement à maintenir une révision annuelle du salaire minimum en le gardant ainsi autour de 50 % du salaire moyen québécois. « Le nouveau salaire minimum en hausse de 4,8 % entrera en vigueur le 1^{er} mai prochain, dépasse encore cette année le niveau de l'inflation, estimé à 1,9 % », souligne Kathy Megyery, qui ajoute qu'il faut résister à la tentation de faire porter le fardeau aux entreprises, car elles devraient presque inévitablement augmenter l'éventail de salaires de leur organisation. « L'objectif de rejoindre la moitié du salaire moyen étant maintenu, nous saluons le respect de l'engagement du gouvernement à rester sur cette cible et non à la dépasser, afin que les entreprises puissent prévoir les hausses annuelles du salaire minimum et ainsi pouvoir en atténuer les impacts », conclut-elle.



fccq | Fédération des chambres
de commerce du Québec



ccim
Chambre de commerce
et d'industrie Les Moulins
TERREBONNE | MASCOUCHE

À propos de la CCIM

La CCIM est le plus grand regroupement de gens d'affaires de la région de Lanaudière et représente fièrement plus de 700 membres actifs. Sa mission a pour objectif de RAPPROCHER, CONNECTER, INFORMER, INSPIRER et REPRÉSENTER les gens d'affaires dans le but de créer une effervescence économique dans la MRC les Moulins. Elle offre à ses membres des activités de réseautage, formations, conférences et différents services reliés au développement économique et social de sa région.

À propos de la FCCQ

Grâce à son vaste réseau de plus de 130 chambres de commerce et 1 100 membres corporatifs, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 50 000 entreprises exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises du Québec, la FCCQ est à la fois une fédération de chambres de commerce et une chambre de commerce provinciale. Ses membres, qu'ils soient chambres ou entreprises, poursuivent tous le même but : favoriser un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

-30-

Renseignements :

Pierre Berthiaume
Directeur général
Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins
pierre@ccimoulins.com
Bureau : 450 966-1536 poste 224
Cellulaire : 514 592-8938

Joanne Beauvais
Directrice, Communications
Fédération des chambres de commerce du Québec
joanne.beauvais@fccq.ca
Bureau : 514 844-9571, poste 3242
Cellulaire : 514 928-8373